

Image not found or type unknown



Activité durant congé maladie

Par **laurian**, le **02/06/2009** à **14:56**

Bonjour,rnrnFonctionnaire, j'ai été autorisé à créer une entreprise individuelle qui doit m'apporter un complément de revenus à la retraite (qui sera très modeste)et qui démarre tout doucement. Or, avant de prendre la retraite, je vais être en congé de maladie un an, ce qui m'interdit toute activité lucrative pendant ce temps. Puis-je éviter de mettre l'entreprise en sommeil tout en restant dans la légalité ? Je pensais à faire facturer par une autoentreprise que pourrait créer mon épouse. Ce serait sans doute modeste, mais c'est moi qui assurerais les prestations (essentiellement intellectuelles). Est-ce envisageable ? Merci